# Bulletin d'inscription

## LA GESTION ACTIF-PASSIF BANCAIRE - ALM

OCTOBRE - DECEMBRE 2025 - IACE - LAC TUNIS

À remplir, signer et retourner par fax au <u>71 340 806</u> ou par e-mail au <u>contact@ifbt.tn</u> avant le <u>07 Octobre 2025</u>

Tarif: 6 830 DT HT (TVA 19%) (\*)

<sup>(*)</sup> Dans le cadre de notre politique de fidéli	sation, nou	s accordons, 1	0% de remise	sur le troisi	ème inscrit de la même entreprise.
1. Le participant (Champs obligatoires)					
Mlle Mme M. Date de na	issance :				
Nom:			Prénom :		
Adresse personnelle :					
		Code postal	:	Ville :	
Téléphone :	E-n	nail :			
Niveau d'études :					
Fonction dans l'entreprise :					
Je déclare avoir pris connaissance des « Conditi	ions générale	es d'inscription »	figurant sur le p	orésent bulleti	n d'inscription.
2. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le p	articipant	(Ne pas renseigr	er si l'inscription est	prise à titre indivi	iduel)
Raison sociale :					
Matricule fiscal :					
Adresse :					
		Code postal :		Ville :	
Responsable formation : Mlle	Mme	M.			
Nom:			Prénom :		
Téléphone :	Fax :		E-mail :		
Date, signature du responsable de l'inscription et cachet de l'entreprise	d'inscription  1. Inscription inscription e participant concurrence 2. Docum Les factures demande. Une attestat	on » qui figurent c tion Là la formation est effet et engage le participa et au responsable de e du nombre de place ments contractuels	ectuée en utilisant e nt / l'établissement e formation par l'IFI s disponibles.	exclusivement le bu donneur d'ordre. BT. Les inscription nnelle simplifiée.	ulletin d'inscription. L'envoi du bulletin à l'IFBT vaut Un accusé de réception est adressé par e-mail au ns sont confirmées dans l'ordre d'arrivée jusqu'à Une convention séparée peut être délivrée sur

### 3. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont Hors Taxes (TVA 19%) et incluent le suivi de la formation, la documentation pédagogique et les pauses café.

#### 4. Réglement

L'inscription n'est effectivement confirmée par l'IFBT qu'à la réception du règlement complet ou au minimum d'une avance de 30%, et ce, au plus tard le dernier jour d'inscription. Le complément est dû avant la fin de la formation.

#### 5. Annulation et repor

L'IFBT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes. Dans ce cas, l'inscrit est informé et remboursé de la totalité de son règlement. En cas de changement de formateur et/ou modification au niveau du calendrier de la formation, le participant / établissement donneur d'ordre est avisé préalablement, mais aucun remboursement n'aura lieu sauf preuve d'un préjudice.

En cas d'annulation par le participant / établissement donneur d'ordre, les conséquences financières sont les suivantes :

- Toute annulation intervenant plus de 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation donne lieu au remboursement intégral du montant réglé;
- Pour toute annulation intervenant entre 1 et 8 jours ouvrés avant la date du début de la formation, 30% du tarif d'inscription sera dû par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Toute formation commencée sera due intégralement par le participant / établissement donneur d'ordre.
- Aucun report sur une autre session n'est possible.

En cas d'empêchement d'un participant, l'employeur peut lui substituer une autre personne sous réserve d'informer l'IFBT.

## 6. Droits de propriété intellectuelle

Les supports de formation mis à disposition des participants sont la propriété exclusive de l'IFBT. En conséquence, toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, sans accord préalable expressément notifié par l'IFBT est illicite et passible des sanctions pénales prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle

#### 7. Données personnelles

Les informations personnelles recueillies par l'IFBT font l'objet d'un traitement administratif destiné à la gestion de la formation. Elles sont réservées à l'usage des services gestionnaires.